Département des Alpes-Maritimes Arrondissement de NICE



ASCROS, le 18 Septembre 2021

☎04.93.05.84.21 Télécopie: 04.93.05.68.24

06260 ASCROS

Compte-rendu de la Réunion en Mairie d'ASCROS, du Conseil Municipal

du Samedi 11 Septembre 2021

Président : Vincent GIOBERGIA.

<u>Elus présents</u>: AUTHIE Eddie, CANTIELLO Raffaèle, CHENET Florian, DILMI Henri, HAMES Nicole, PACCINO Charles, RAYBAUD Alain, SGARRONI Alain, VALTIER Jean-Luc.

=========

Secrétaire de séance : Nicole HAMES, désignée à l'unanimité.

Ordre du Jour : École d'ASCROS et RPI : nouvelle chaudière et travaux d'aménagement ; Épicerie communale ; Appartements communaux ; Emplois communaux ; Bar/Restaurant sur la Place du Village ; Bibliothèque/Médiathèque municipale d'ASCROS - Association Ascrothèque ; Requête de Mme Arlette WEBER ; Requête pour la rue de la Bourgade : main courante et revêtement ; Aménagement forestier de la forêt communale d'ASCROS - ONF ; Tempête Alex : CAT NAT pour la commune d'ASCROS ; Projets communaux (travaux et subventions) : Château, Numérotation des rues, Place du Château, Local associatif, Élagage des platanes, Parking de Rourebel, Entreprises locales,...) ; CCAA : OM → point global et nouveau site à la Route Agricole ; Bassin d'eau potable d'ASCROS ; Assainissement : Raccordement de Sainte-Anne et étude(s) Barma/Balmon-Est et Rourebel ; Comité des Fêtes d'ASCROS ; Ferme Thérapeutique d'ASCROS et Association partenaire ISATIS ; Divers.

1) Ouverture de la séance à 14 h heures 30 :

En ouverture de séance, M. Patrick BAILET, Conseiller Municipal, annonce sa décision de démissionner du Conseil Municipal. Sa lettre de démission sera remise à M. le Maire en fin de séance par Mme Arlette ALZIARY.

Compte-rendu de la séance du 28 Juillet 2021 :

- Demande d'enlèvement du poulailler de M. JAECK - non mentionnée.

Ordre du jour modifié.

1) Appartements communaux :

- Intervention des services sociaux, chez M. et Mme JAECK, à Rourebel, selon les souhaits du Conseil Municipal. Compte-rendu de Mme RIGAULT fait à M. le Maire par mail le 09/09/2021 : procédure en cours bien suivie par les services sociaux départementaux.
- Situation du Parking de Rourebel:
- Problème de stationnement des véhicules de M. JAECK. Nouveau mode de fonctionnement à définir en fonction du marquage au sol. Règlementation à établir. Mise en œuvre de toutes les solutions possibles afin que ces véhicules quittent le domaine public et ne reviennent pas sur le Parking. - Reliquat de loyer de 412,00 euros pour l'année 2020, pour l'appartement de M. JAECK. Par ailleurs, leurs compteurs d'alimentation en eau et en électricité sont bien établis à leur nom.
- Appartement de M. BELLIARDI : 1 100,00 euros d'arriérés de loyer depuis son arrivée en février 2019 🗲 (la commune perçoit 158,00 euros mensuels de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)).
- Le compteur d'alimentation en électricité de M. BELLIARDI n'est toujours pas à son nom -> 4 959,00 euros de consommations dus et payés par la commune depuis février 2019 à août 2021.

Courrier en RAR à adresser à M. BELLIARDI pour lui signifier la coupure imminente de son alimentation électrique et la résiliation du contrat EDF au nom de la mairie.

Selon le nouveau mode de fonctionnement des services de ENEDIS, compteur LINKY, l'alimentation peut être remise en service instantanément après prise en charge de l'abonnement à son nom.

2) Épicerie Communale :

- Situation de l'épicerie : mail récapitulatif de M. Le Premier Adjoint autant sur l'état financier que sur le fonctionnement, lu à l'Assemblée.
- Courrier de Mme Chantal LLINARES (qui ne peut être présente ce jour) concernant la soirée « Pizza » du samedi 4 septembre à l'épicerie. Ce courrier est lu par M. Raffaèle CANTIELLO, Conseiller Municipal.
- Convocation de M. Grégory FAUVEL, durant la séance et exposé de la situation par M. Le Maire afin de voir directement avec lui quelles solutions il peut proposer au Conseil Municipal.

Loyers : 2 552,00 euros dus (logement et épicerie).

Proposition de M. Grégory FAUVEL :

- Paiement échelonné des sommes dues (loyers) auprès de la Perception ;
- Dépôt de pain par livraison du fournisseur (en cours de finalisation) ;
- Confection de produits alimentaires finis tels que quiches, farcis, etc... M. FAUVEL étant titulaire d'un diplôme de « métier de bouche » ;

3 documents à fournir à la Mairie :

Enregistrement du n° SIREN : fait ;

Inscription pour formation au permis d'exploitation (HACCP) : à venir ; Extrait du KABIS et assurance des locaux : à venir.

Prévisionnel :

- Hygiène à revoir (M. Jean-Luc VALTIER souligne que des progrès ont été faits) ;
- Recettes journalières : moyenne à établir, l'évaluation faite par M. Grégory FAUVEL est difficilement crédible ;

Loyers actuels 290,00 euros mensuels (logement 150,00 épicerie 140,00).

Propositions du Conseil Municipal:

Libération du réfrigérateur installé dans le local du four communal \Rightarrow restitution de la clé du local et suspension du contrat d'alimentation électrique.

Révision du loyer de l'épicerie à la baisse et nouvelle convention d'occupation temporaire pour 3 mois, renouvelable 1 fois.

- Révision du loyer à la baisse : 120,00 euros au lieu de 140,00 euros ; Vote : Pour, moins 3 voix contre
- Nouvelle convention provisoire d'occupation temporaire du local de l'épicerie communale pour 3 mois, renouvelable 1 fois, avec un point de situation à 3 mois;

Vote : Pour, moins 1 voix contre

3) <u>École d'ASCROS - RPI : nouvelle chaudière et travaux d'aménagement</u> : Nouvelle chaudière mise en place à charge totale de la CCAA de Puget-Théniers.

Effectifs ASCROS : 13 élèves ;

Effectifs LA PENNE : 8 élèves ;

Nouvel enseignant pour la rentrée 2021/2022 : M. Arthur LEPAGE.

Recherche d'un logement sur la commune, pour des nuitées occasionnelles.

- Commission École :
- → Demande auprès de la CCAA :

Garderie sur ASCROS à créer le matin et à augmenter le soir.

4) CCAA : OM → point global et nouveau site Route Agricole :

- Le rendez-vous prévu avec M. Gauthier BUFO n'a pas pu avoir lieu, celuici ne s'étant pas présenté.
- Forte réclamation de la population concernant la contribution TEOM (taxe d'enlèvement des OM), incluse sur l'avis de taxe foncière, beaucoup trop élevée, considérant la défaillance du service rendu.
- M. Anthony PAQUIEN, Directeur des services de la CCAA de Puget-Théniers, a fait le tour de la commune et a noté tous les points défectueux. Une réunion spécifique, pour évoquer les solutions à apporter, est prévue

prochainement à la CCAA.

5) Emplois communaux :

- Situation de M. Cédric PAGANETTI en arrêt de travail jusqu'au 25/09/2021. En attente de savoir s'il reprend son poste ou est prolongé.

- Doléances de certains Conseillers Municipaux concernant M. Jean-Christophe LENTINI qui prend des poses trop longues. Le véhicule de la commune a été croisé au lieu-dit « Le Pali » vers 14 heures. Question posée : « Quels sont les horaires de travail de l'employé ? ».
- Arguments défendus de la part de M. Alain SGARRONI, Délégué aux Ressources Humaines.
- Contrat de Mme Isabelle BIGOTTI -> traité au point Bibliothèque.
- Renouvellement du contrat de Mme Charlène CANESTRIER Agent d'entretien. <u>Vote : Pour, à l'unanimité</u>

Problème d'hygiène dans les toilettes publiques, qui sont nettoyées très régulièrement et correctement, mais restant ouvertes, certains les utilisent sans respect.

A voir : clé ou monnaie afin d'en règlementer l'utilisation.

6) Bar/Restaurant sur la Place du Village :

- Horaires non respectés pour l'ouverture du Bar ; Rappel de M. Le Maire pour le respect et la régularité des horaires d'ouverture du Bar.
 - ⇒ Avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public, avec mentions des horaires à faire signer à M. Nicolas ODVAD.
- Plaque du four électrique disponible \Rightarrow à mettre en place pour utilisation du four et confection de pizzas.

7) <u>Bibliothèque</u> : <u>Médiathèque municipale d'ASCROS et association</u> <u>Ascrothèque</u> :

Reprise de M. Cédric PAGANETTI \rightarrow en attente fin de son arrêt maladie (25/09/21).

Si l'arrêt de congé maladie de M. Cédric PAGANETTI est prolongé, Mme Isabelle BIGOTTI sera reconduite.

Vote : Pour, à l'unanimité

8) Requête de Mme Arlette WEBER :

- Demande la pose d'un garde-corps rue de l'Ancien Presbytère, le long du rocher, dans la continuité de celui posé sur la propriété de M. Alain RAYBAUD → à intégrer au dossier « Amendes de Police 2021 ».
- Il manque un bout de barrière rue de Souta Barri → à traiter car danger.
- 9) Requête pour le Chemin de l'Abésea : main courante et revêtement : Revêtement en ciment à revoir par l'entreprise qui a fait les travaux car l'utilisation du sel de déneigement l'hiver détériore profondément le ciment.
- → Revoir le matériau de revêtement par une solution qui supporte le déneigement → Commission des travaux : urgence de la réparation et montage d'un dossier financier, pour une rénovation ultérieure.
- Main courante à poser tout le long du chemin.

10) Aménagement forestier de la forêt communale d'ASCROS - ONF : Élaboration d'un document d'aménagement de la forêt communale d'ASCROS pour la période 2019-2038 en concertation Commune/ONF, dans le secteur « Gros Bois ».

Proposition chaque année d'un programme de travaux conformes à cet aménagement avec avis du Maire sur la faisabilité en fonction des possibilités budgétaires. Possibilité de coupes de bois pour les administrés.

Vote : Pour, à l'unanimité

11) Tempête Alex : CAT NAT 2020 :

- Subvention de l'ADM06, d'un montant de 49 192,00 euros versée à la commune d'ASCROS, pour la réparation de la route de Champ de Rousset.
- CAT NAT 2019 : Route de Champ de Rousset travaux urgents. Rendez-vous le jeudi 23/09/2021 à 10 heures avec les services de SDA Cians VAR, sur place.

12) Projets communaux / travaux et subventions :

- Escalier du Château → coût 20 000,00 euros (montée en partant de la Place); Réunion et appel d'offres prévus début 2022 → travaux mars 2022.
- Place du Château : Réunion à venir avec le bureau d'études ALVETEC.
- Intempéries 2019 : avance de subvention de 5 741,00 euros par l'État (total subvention 19 137,00 euros / taux 40 %).
- Numérotation des rues : Informations aux citoyens par les services de la Mairie → renseignements à prendre auprès des services pour la pose des numéros sur les maisons (à charge de la commune).
- Local associatif \Rightarrow revoir certains points avec l'ingénieur à béton. (SMIAGE provisoirement installé à LA PENNE, en attendant la réalisation du local).
- Élagage des platanes → attendre la bonne période, pour effectuer les travaux sous couvert de la SDA Cians Var.
- Parking de Rourebel : mise en place d'un arrêté temporaire avec signalétique ;
- Et également un arrêté ou un panneau pour la zone de zébras « Interdiction de Stationner ».
- Entreprises locales :
- L'entreprise VALTIER ne veut plus répondre aux appels d'offres de la Commune, pour raisons personnelles.
- Entreprise KANINA → factures acquittées alors que les travaux à l'immeuble de Rourebel ne sont pas terminés (manque drainage des eaux pluviales). Cette situation avait déjà été relevée pour d'autres entreprises.
- Rideau métallique d'une alvéole des OM mise à disposition du Comité des Fêtes par la commune \Rightarrow coût : 3 936,00 euros TTC ; Le Comité des Fêtes y a entreposé une partie de son matériel.

- Réhabilitation du mur de la $2^{\text{ème}}$ cour de l'école \Rightarrow en étude par les services compétents de la CCAA.
- Maison de Mme Marylène VERGONJEANNE, rue du Four, mise en vente par sa propriétaire, avec une grande cave en-dessous.
- Hôtel MUSSO, sur la Place Centrale, engager des négociations avec la famille \Rightarrow prochain Conseil Municipal.
- Mise en place d'une nouvelle Ligne de Trésorerie Interactive auprès de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur pour un montant de 100 000,00 euros (prolongation de la première), pour une durée de 1 an, avec un taux d'intérêt de 0,85 %, frais de dossier 300,00 euros.

Vote : Pour, à l'unanimité

13) Bassin d'eau potable d'ASCROS :

Reprise des travaux / terrassement terminé.

14) <u>Assainissement : Raccordement de Ste Anne et Étude(s)</u> Barma/balmon-Est et Rourebel :

- Réunion d'information et point sur les travaux (levée topographique), concernant le raccordement de Ste Anne, prévue le mercredi 22 septembre à 13 h 30 → tous les propriétaires concernés sont convoqués par les services de la Mairie.
- Prolongement de la subvention accordée par les services de l'État $(35\ 250,00\ \text{euros})$ le dossier ayant été transféré au SMIAGE désormais titulaire de la compétence.

15) Comité des Fêtes :

- Déménagement du matériel du Comité des Fêtes qui était entreposé dans le local de l'école, pour permettre l'installation de la nouvelle chaudière École/Mairie. Le matériel est transporté dans l'alvéole de dépôt des OM mise à disposition par la commune et sécurisée par un rideau de fer.
- Déménagement également de leur gros matériel pour libérer la cave de ${\tt M.}$ et ${\tt Mme}$ PASSERON, qui entreprennent des travaux au niveau des planchers de leur maison.
- Le Comité des Fêtes récupère également le garage de M. et Mme TAYLOR-ISNARD, sur la Route de la Barma.
- -Requête de M. Ludovic PIGNON, Président → connaître et participer au choix des Soirées Estivales du Conseil Départemental → selon les services compétents, on ne peut choisir que parmi les thèmes proposés, mais ni les groupes, ni les auteurs, ni aucune manifestation précisément. On peut par ailleurs choisir les dates des manifestations.

16) Ferme Thérapeutique d'ASCROS et association ISATIS :

- Suivi des travaux en cours par le Cabinet EURETEC Ingénieur de travaux.
 Installation d'un système ACQUA PROCESS → filtre afin de limiter le dépôt de calcaire dans les canalisations et également, séparations des tuyaux d'alimentation « Eau froide-Eau chaude » positionnés de manière trop proche, ce qui accélère la formation de calcaire.
- Devis également demandés à l'entreprise de plomberie BARTH3000.

17) Divers :

- Plaque mémorative demandée par la Commune pour M. Bernard GUIGNARD, réalisée et offerte par M. Bernard MURAIRE Pompes Funèbres de Puget-Théniers. Les dons récoltés par la Mairie lui ont été remis pour son personnel.
- Mme Aurore CALISTO avait donné l'autorisation aux services de la Mairie d'utiliser sa jardinière, devant son habitation, mais pas de la déplacer. Elle sera remise à sa place.
- Proposition d'acquérir trois appareils de FITNESS pour mettre à disposition de la population (hommes et femmes) : Rameur, Ski de Fond et $V\acute{e}lo$.

Ces appareils seront positionnés près du Chapiteau communal (à définir) et seront scellés en terre ou sur le bitume et également protégés l'hiver. Une subvention sera demandée pour l'achat et la pose de ces appareils.

Vote : Pour, à l'unanimité

- Demande de subvention par l'association du Souvenir Français de LA PENNE. Subvention accordée par la commune : 50,00 euros.

Vote : Pour, à l'unanimité

- Mail de Mme Gisèle PIPPOLINI qui signale le mauvais état des volets des gîtes de la rue du Baous (2026 et 2027), qui donnent sur sa propriété. Elle dénonce également la construction et l'ouverture d'une fenêtre → vérification du Permis de Construire autorisant les travaux sur cet immeuble. → Ce dossier sera analysé par la Commission Urbanisme.
- Les riverains du Quartier de la Bourgade demandent le réglage du miroir routier positionné Montée de la Bourgade (sur la propriété HIRTH).

L'ordre du jour ayant été épuisé, Monsieur Le Maire procède à la clôture de la séance à 19 heures 25, en saluant et en remerciant toute l'Assemblée.

M. Le Maire, Vincent GIOBERGIA